

pension alimentaire pour majeur

Par gigi71, le 27/09/2021 à 11:20

Bonjour

mon fils majeur est etudiant, il a son appartement et va chez son père deux week end par mois; puis je lui verser directement la pension alimentaire ? ou faut il que je la verse à son père?

dans la convention de divorce il n'ya pas pas de précisions hormis l'obligation de subvenir à ses besoins.

quel est mon droit ? quelles demarches en attendant les directives du jaf ?

merci, bonne journée